

CHARTRE

ROMAIN JACOB

**Unis pour l'accès à la santé
des personnes en situation de handicap**

1. Exprimer les besoins

2. Organiser l'accès aux soins et à la prévention

3. Valoriser l'accompagnement

4. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

5. Prévenir et adapter l'hospitalisation

6. Améliorer le recours aux urgences

7. Intégrer la santé au parcours de vie des personnes handicapées

8. Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

9. Construire une culture professionnelle commune

10. Mettre en œuvre et évaluer la présente charte